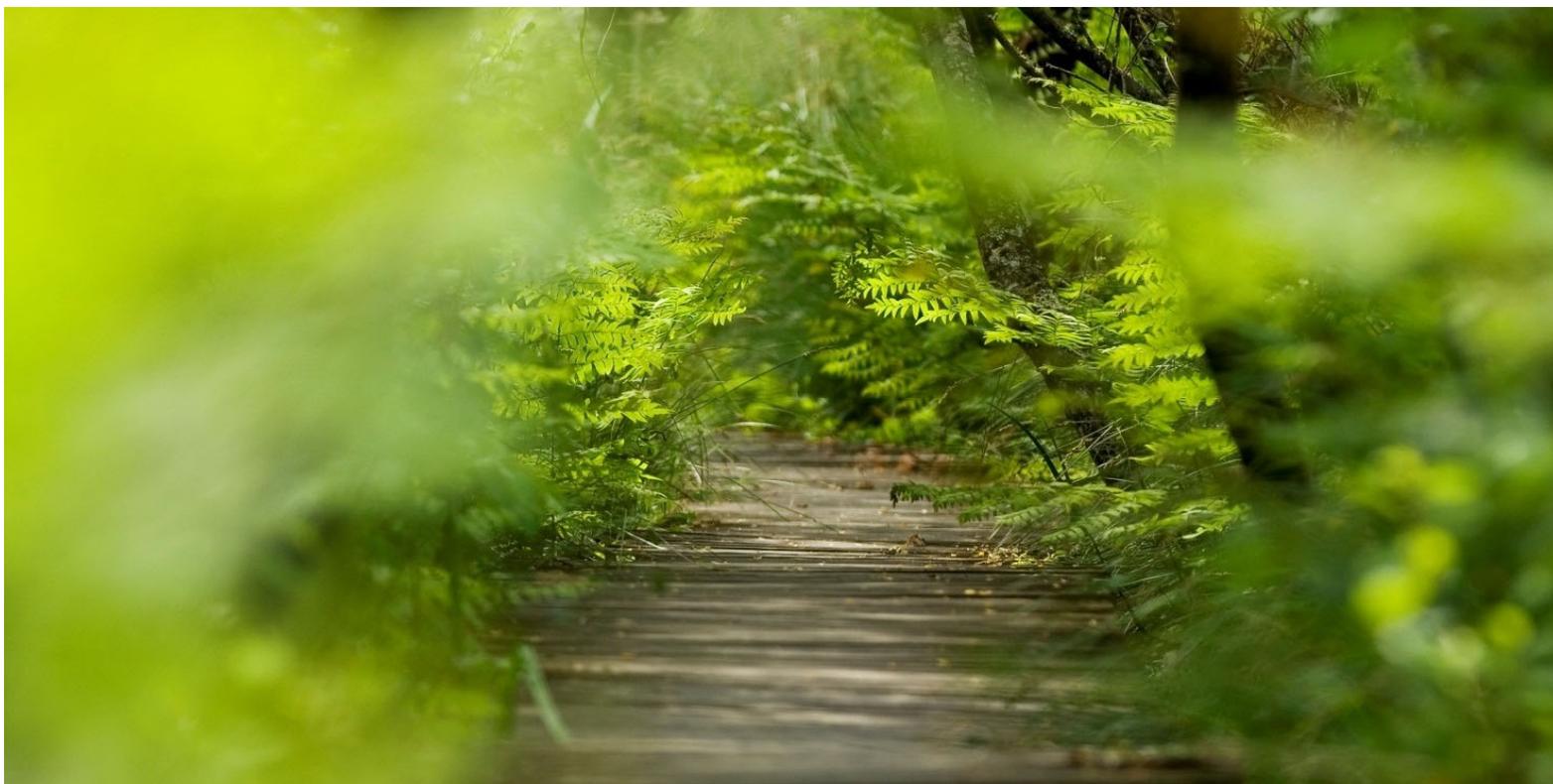


# Guide d'implantation des points de collecte en camion grue



**Sitcom**  
Côte sud des Landes AU SERVICE DE SON TERRITOIRE

Chemin : I:\COMMUN\GESTION DOCUMENTAIRE\Documents applicables\05-COLLECTES\02- COLLECTE SELECTIVE

**DIFFUSION**

Destinataires : services publics et structures privées  
concernées

Affichage : /

**REDACTEUR**

Xavier TESMOINS, Responsable  
Exploitation & Sécurité CLS,  
Guinevere BERBEN, Responsable  
HSQE

**VERIFICATEUR**

Laurent DE BUE, Responsable service  
Collecte Sélective  
Patrick VISENSANG, Responsable  
Collectes

**APPROBATEUR**

Thomas VACHEY  
Directeur

**MODIFICATIONS DU DOCUMENT**

Date	Version	Motif de la révision
24/05/2019	0	Création du document
02/01/2023	1	Ajout de la notion de trafic urbain, recommandation concernant les voies vertes (p 9 et 10)
18/09/2023	2	Modification d'une donnée d'implantation (espacement entre l'axe de la grue et la tête de levage) (p8)

# Introduction

L'objectif de ce référentiel est d'établir les conditions d'implantation d'un point de collecte de déchets sur le territoire du SITCOM :

- ➔ **avec des mobiliers enterrés, semi enterrés ou aériens à collecter avec un camion grue**
- ➔ au regard des usages attendus (sécurité des usagers : modes doux et motorisés, sécurité des opérateurs de collecte) et des contraintes associées (accessibilité de l'espace pour une gestion et une maintenance optimales).



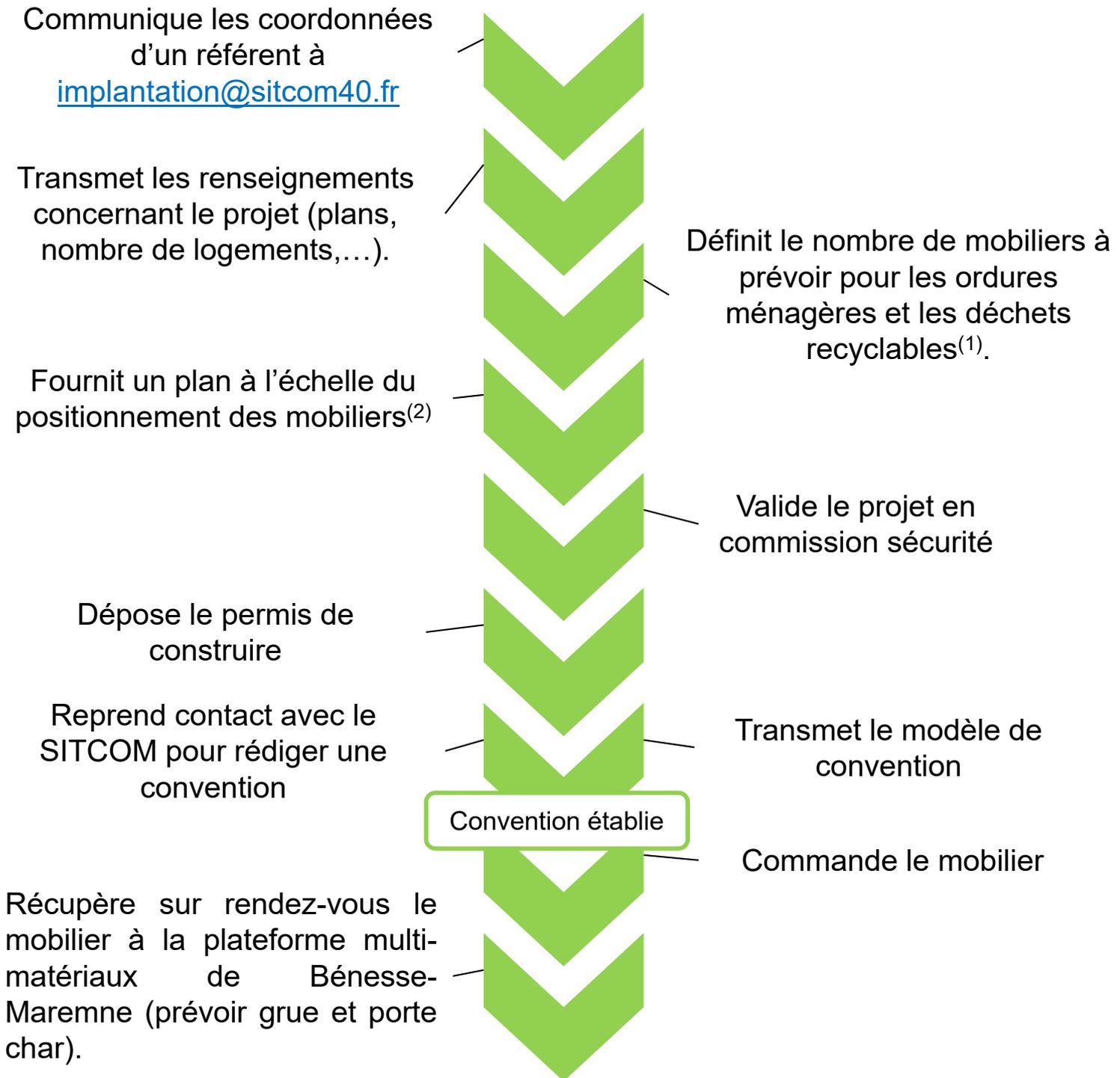
Photo d'un camion benne à ordures ménagères (BOM) à grue collectant des conteneurs semi-enterrés d'ordures ménagères

<b>Etapes pour l'implantation de conteneurs</b>	<b>.....5</b>
<b>Conditions générales d'implantation</b>	<b>.....7</b>
<b>Conditions générales d'accès</b>	<b>.....9</b>
<b>Schémas d'implantation</b>	<b>.....11</b>
<b>Caractéristiques des mobiliers</b>	<b>.....14</b>
<b>Etapes clés</b>	<b>.....15</b>
<b>Informations pratiques</b>	<b>.....16</b>

# Etapes pour l'implantation de conteneurs

## Le demandeur :

## Le SITCOM :



(1) : en fonction du volume du mobilier choisi et sur la base d'une collecte par semaine et par flux.

(2) : La signalisation horizontale et verticale de la protection de la zone de manutention devra être matérialisée sur le plan. De plus, si des aménagements sur le domaine public sont nécessaires pour réaliser la collecte ils devront figurer sur le plan et recueillir l'accord des services concernés.

# Etapes pour l'implantation de conteneurs

- ❑ Il est préconisé de contacter le SITCOM pendant la réalisation des travaux d'aménagement du point de collecte pour organiser une visite de chantier.
- ❑ Au minimum **1 mois** avant la mise en service prévisionnelle et lorsque les travaux concernant les mobiliers sont terminés, un constat contradictoire de conformité avec essais de relevage des mobiliers devra être réalisé en présence des deux parties. Le procès verbal de ce constat sera visé par les deux représentants.
- ❑ La mise en service ne pourra être effective :
  - qu'après la levée des réserves ayant une incidence sur la réalisation technique de la collecte en toute sécurité.
  - qu'après avoir formulé par écrit les dispositions mises en œuvre pour assurer les réparations rapides consécutives à des dysfonctionnements, pannes ou détériorations pouvant survenir sur les mobiliers.



Photo d'un test avec camion suite à l'implantation de conteneurs semi enterrés

# Conditions générales d'implantation

**Afin de pouvoir garantir la collecte des déchets par nos véhicules, les critères suivants devront être respectés pour l'implantation des conteneurs :**

❑ **Sécurité** : le référentiel sécurité pour la collecte en camion grue du SITCOM devra être respecté.

❑ **Réseaux souterrains** : l'implantation de mobiliers enterrés ou semi enterrés nécessite de s'assurer au préalable qu'il n'y ait pas de réseaux souterrains au niveau des emplacements définis.

❑ **Espace aérien** : un espace aérien dégagé doit être maintenu à une hauteur de 10,50 mètres au-dessus du point, dans un rayon de 1 mètre autour du mobilier (distance à adapter selon la frondaison des arbres). Aucun câble électrique aérien ne doit être présent à moins de 5 mètres du bout de la flèche de la grue.

❑ **Personnes à mobilité réduite** : l'accès aux personnes à mobilité réduite doit être pris en considération (selon la réglementation en vigueur).

❑ **Dalle de propreté** : toute implantation de mobiliers devra comporter une dalle de propreté (dalle béton, enrobé, etc.) afin de permettre un entretien régulier des abords.

❑ **Pose sur domaine privé** : la pose de conteneurs sur le domaine privé devra respecter les exigences applicables et se faire en concertation avec les services concernés (commune, Unité Territoriale Départementale, etc.).

# Conditions générales d'implantation

- ❑ **Devant les mobiliers** : aucun obstacle supérieur à 1,50 m de haut (palissade, haie, etc.) ne doit se trouver devant les mobiliers (côté véhicule de collecte).
- ❑ **Espacement entre le bord extérieur du mobilier et un obstacle** :
  - ✓ 1 m minimum
- ❑ **Espacements minimum entre 2 mobiliers** :
  - ✓ 0,20 m pour les mobiliers enterrés,
  - ✓ 0,80 m pour les mobiliers semi enterrés.
- ❑ **Espacement entre l'axe de la grue et la tête de levage du mobilier** :
  - ✓ Entre 1,5 m minimum et 5,5 m maximum.
- ❑ **Valeurs des profils de pente en long et en travers sur le point de collecte** : le cumul des pentes en long et en travers du lieu d'arrêt du véhicule de collecte ne sera pas supérieur à 4%.
- ❑ **Préconisations de pose** : respecter en tous points les préconisations de pose du fabricant des mobiliers et notamment la parfaite horizontalité des cuves. Pour les mobiliers enterrés, une légère surélévation et sans arrête vive par rapport au sol environnant évite l'écoulement des eaux pluviales périphériques dans la cuve et les risques d'accidents.
- ❑ **Préconisations d'intégration paysagère** : idéalement, le point de collecte est discret, limitant ainsi les impacts sonores, olfactifs et visuels.

**Toute modification du projet d'implantation devra faire l'objet d'une validation par le SITCOM.**

# Conditions générales d'accès

**Pour garantir l'accès des véhicules de collecte (équipés d'une grue) vers le point de collecte, les critères suivants devront être respectés :**

- ❑ **Le référentiel sécurité** pour la collecte en camion grue du SITCOM.
- ❑ **Les rayons de giration** du véhicule de collecte doivent être pris en compte. En cas de besoin d'une aire de demi tour, elle devra être de préférence circulaire (avec aire centrale franchissable), voire en « T », conforme aux normes communautaires pour la circulation d'un poids lourd de 32 tonnes et exempts de tous stationnements (signalisation horizontale et verticale à prévoir).
- ❑ **Les voies d'accès** doivent permettre la circulation du véhicule de collecte dont la largeur hors tout maxi est de 3,20 mètres (rétroviseurs compris), la longueur hors tout maxi de 11 mètres, la hauteur hors tout (grue pliée) maxi de 4,35 mètres.
- ❑ **La chaussée lourde** doit permettre la circulation du véhicule de 32 tonnes.
- ❑ **Une autorisation de circuler** doit être délivrée (arrêté ou convention) par le service compétent ou par l'entité privée.
- ❑ **Présence de voie verte** : nous recommandons de faire passer les voies douces de manière à ce que la collecte ne se fasse pas au-dessus de celles-ci.

# Conditions générales d'accès

Pour garantir l'accès des véhicules de collecte (équipés d'une grue) vers le point de collecte, les critères suivants devront être respectés :

❑ **Zone de stationnement du véhicule de collecte** : la zone de stationnement sera longue de 21 mètres minimum et sera fonction de l'implantation des conteneurs. De préférence, une largeur de 4 mètres en dehors de la chaussée sera prévue. Celle-ci pourra être exigée en fonction de l'analyse des risques. Cette analyse tiendra compte en particulier du trafic et de la visibilité et du Code de la Route (stationnements gênants et très gênants).

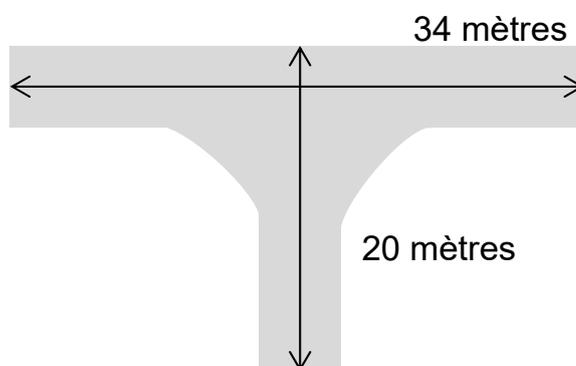
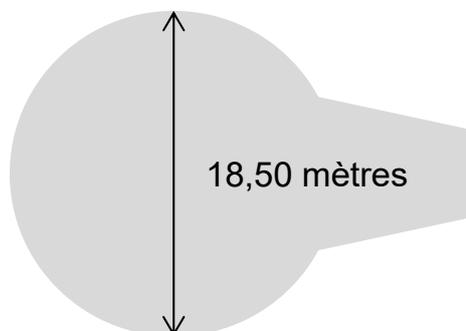
Trafic	Très faible	Faible	Moyen	Fort		
	Tu4	Tu3	Tu2	Tu1	Tu0	
Niveau de hiérarchisation	Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3*	Niveau 2	Niveau 1	
PL voie la plus chargée	0	25	150	300	750	2000
Tous véhicules par jours dans les 2 sens	0	1500	6000	15000	30000	

Poids lourds : Véhicule avec une distance entre essieu avant et arrière  $\geq 3.40m$

❑ **Signalisation** : Une signalisation horizontale de type zébra ainsi que verticale indiquant le stationnement interdit sauf accès conteneurs sera mise en place par le demandeur.

# Schémas d'implantation

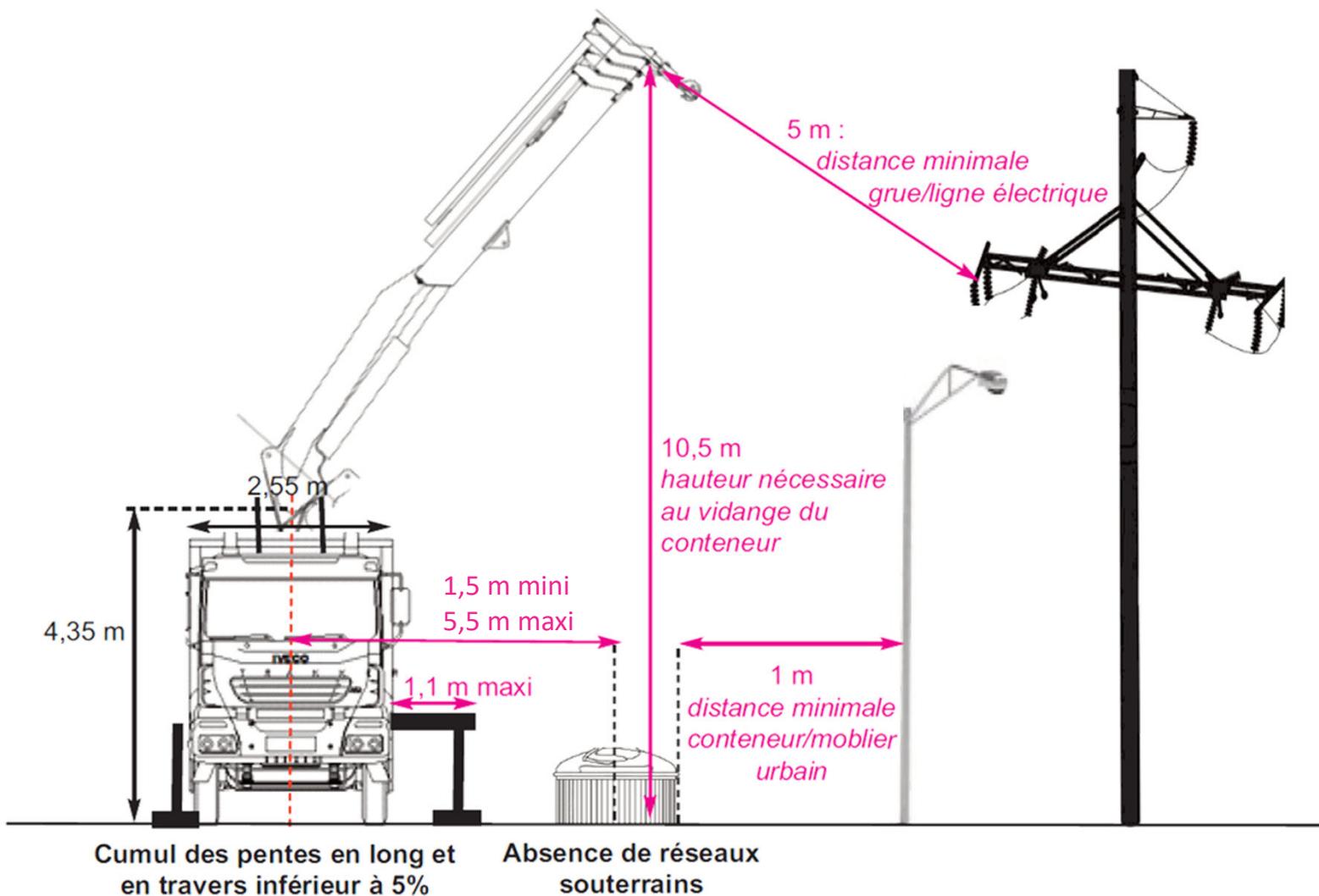
Aires de retournement :



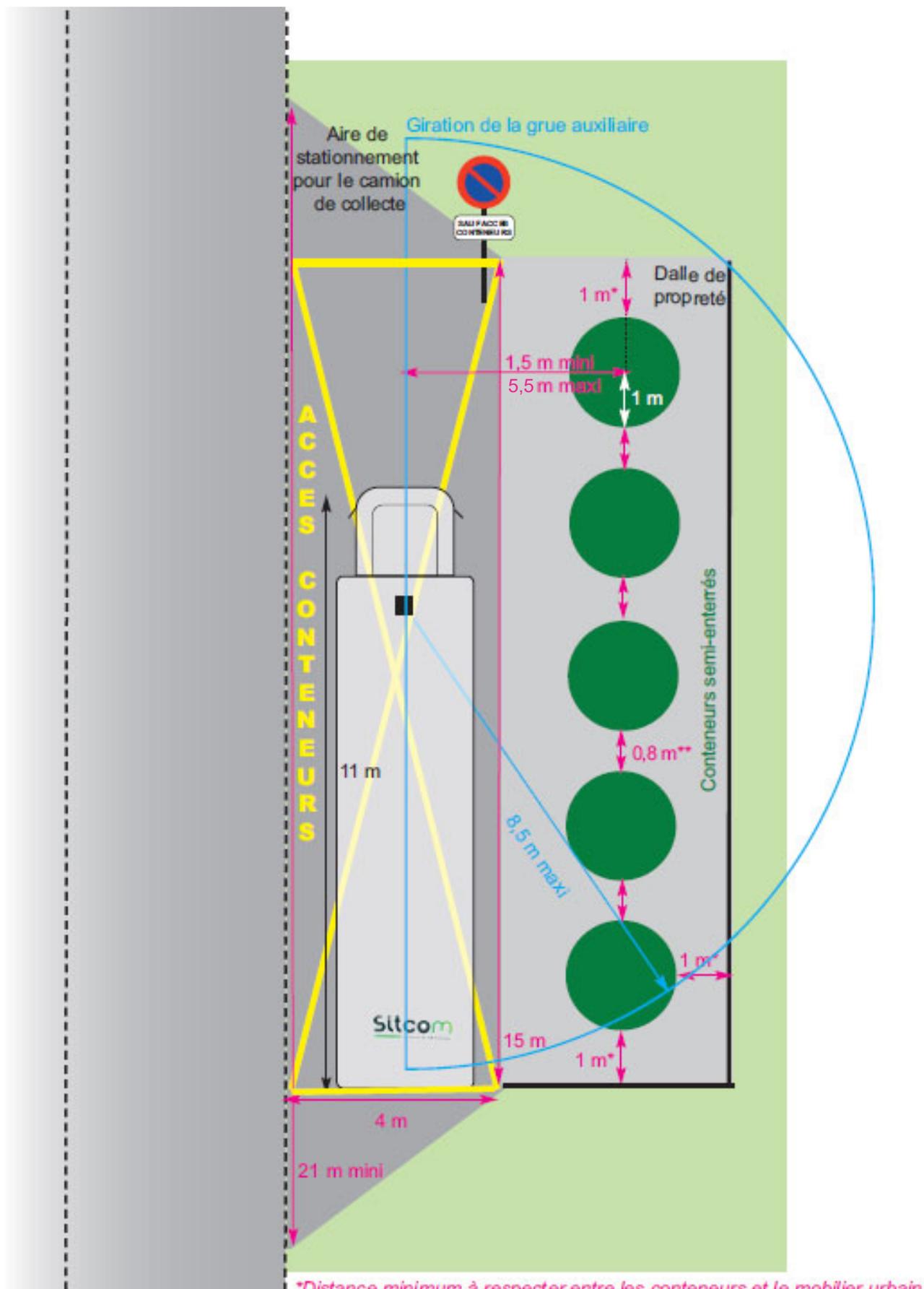
# Schémas d'implantation

L'analyse des risques réalisée par le SITCOM détermine les mesures de sécurité nécessaires pour la collecte des déchets.

Les schémas suivants prennent en compte l'ensemble des contraintes pouvant être exigées.



# Schémas d'implantation

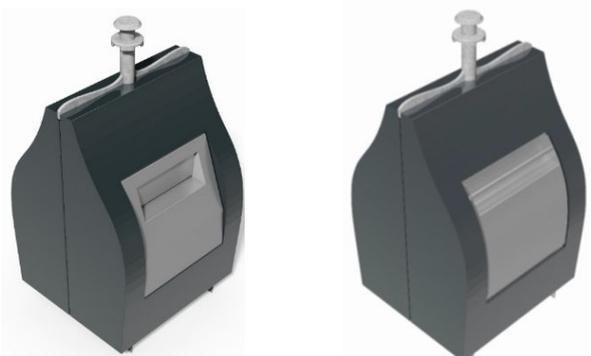


\*Distance minimum à respecter entre les conteneurs et le mobilier urbain

\*\*Distance minimum à respecter entre chaque conteneur

# Caractéristiques des mobiliers

Les mobiliers sont obligatoirement fournis par le SITCOM. Seuls les modèles proposés par le SITCOM peuvent donc être installés.



Modèles de conteneurs enterrés pour le tri (à gauche) et pour les OM (à droite)



Modèle de conteneur aérien pour le tri et la collecte d'ordures ménagères



Modèles de conteneurs semi-enterrés pour le tri (à gauche), pour les OM (au milieu) et pour le verre (à droite)

## Leurs caractéristiques sont les suivantes :

- Conformes aux normes NF EN 13071-1 et NF EN 13071-2.
- Volume des bornes : 4 ou 5 m<sup>3</sup>
- Volume des tambours de remplissage OM : 80 litres.
- Affichage : le SITCOM posera après réception une plaquette d'identification sur chaque mobilier et fournira les affichettes des consignes de tri.
- Spécificité supplémentaire pour les mobiliers enterrés : un dispositif de sécurité permet d'éviter la chute des personnes lorsque la borne est retirée de son logement.

## Les étapes à ne pas manquer :

- ☑ Les informations à communiquer au SITCOM
- ☑ La validation du projet par le SITCOM en commission sécurité et l'établissement de la convention avant la commande des mobiliers
- ☑ Le suivi du chantier (contacter le SITCOM en fonction de l'avancement)
- ☑ Essais réalisés 1 mois avant la mise en service du point de collecte
- ☑ La validation de la mise en service du point de collecte

## Contact :

### **SITCOM Côte Sud des Landes**

62 chemin du Bayonnais

40230 BENESE MAREMNE

Tél. : 05 58 72 03 94

Horaires d'ouverture : 8h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00

Site internet : [www.sitcom40.fr](http://www.sitcom40.fr)

## Contact projet d'implantation :

Laurent DE BUE, responsable du service collecte sélective

Tél. : 05 58 72 99 77 ou 06 87 86 72 23

Courriel : [implantation@sitcom40.fr](mailto:implantation@sitcom40.fr)

Les tarifs sont disponibles auprès du contact projet.